

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1126^{ÈME} RÉUNION

13 DÉCEMBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1126.1 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1126e réunion, tenue le 12 novembre 2022, sur une note d'information actualisée sur la situation en Guinée Bissau :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses déclarations et décisions antérieures sur la situation en Guinée-Bissau, en particulier le Communiqué de presse [[PSC/PR/BR\(CMV\)](#)] adopté lors de sa 905e réunion tenue le 27 janvier 2020 et le Communiqué [[PSC/PR/COMM.\(DCCCLV\)](#)], adopté lors de sa 855e réunion tenue le 11 juin 2019 ; ainsi que le Communiqué de presse du Président de la Commission, publié le 1er février 2022 ;

Notant l'allocution d'ouverture de S.E. Ambassadeur Victor Adeleke, Représentant permanent de la République fédérale du Nigeria auprès de l'UA et président du CPS pour le mois de décembre 2022, les remarques introductives de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA chargé des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité, et la communication de S.E. Ambassadeur Ovidio Barbosa Pequeno, Représentant spécial du Président de la Commission pour la Guinée Bissau ; **prenant également note** de la déclaration des représentants de la République de Guinée Bissau auprès de l'UA, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des Nations unies respectivement ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le gouvernement et le peuple de Guinée Bissau dans leur aspiration légitime à la stabilité politique, à une paix durable et à la prospérité ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Se déclare profondément préoccupé** par l'absence de progrès significatifs dans la résolution des défis politiques en Guinée-Bissau, notamment l'incapacité à organiser les élections législatives, qui devaient avoir lieu le 18 décembre 2022 ; et à cet égard, **encourage** les autorités de Guinée-Bissau à entamer d'urgence des consultations avec les parties prenantes concernées, en vue de régler toutes les questions en suspens, y compris les problèmes liés à la composition de la Commission électorale nationale (CEN), à l'organisation d'un recensement national et à la compilation d'une liste des électeurs ; et **demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec la CEDEAO et les Nations unies, de suivre de près l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment en soutenant l'organisation des élections législatives retardées ;
2. **Encourage** les autorités bissau-guinéennes à redoubler d'efforts et à agir de manière plus proactive pour créer un environnement propice à tous les acteurs politiques afin qu'ils puissent mener leurs activités de manière pacifique et de façon à faciliter le fonctionnement normal des institutions gouvernementales ;
3. **Condamne fermement** la tentative de coup d'État du 1er février 2022, qui a encore compliqué la situation dans le pays ; **réaffirme** la politique de tolérance zéro de l'Union africaine à l'égard des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans les États membres, et **demande instamment** aux forces armées de Guinée-Bissau de rester dans leurs

casernes, de respecter leur mandat constitutionnel et de s'abstenir de s'immiscer dans les affaires politiques du pays ;

4. **Encourage** les autorités de la Guinée-Bissau à redoubler d'efforts pour s'attaquer de manière globale aux causes fondamentales des problèmes institutionnels récurrents auxquels le pays est confronté, et à renforcer les capacités des institutions de l'État, afin de leur permettre de remplir leurs mandats respectifs ;

5. **Félicite** la CEDEAO pour ses efforts soutenus en Guinée Bissau, y compris le déploiement de la Mission de stabilisation de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB), ainsi que pour le leadership des pays de la région, en particulier les pays contributeurs de troupes de l'ECOMIB ; et **lance un appel** pour qu'un soutien durable et prévisible soit mobilisé en faveur de la mission, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat ;

6. **Félicite également** la République fédérale du Nigeria, la République d'Afrique du Sud, la République du Cap-Vert et les Nations unies pour leur soutien au Forum économique pour la Guinée-Bissau qui vient de s'achever, ainsi que pour l'expression de leur intérêt à investir dans les différents secteurs de l'économie de la Guinée-Bissau, et **appelle** les autres États membres et le reste de la communauté internationale à envisager de faire de même ;

7. **Félicite également** les partenaires internationaux, en particulier le groupe des cinq organisations internationales (P5), à savoir l'UA, la CEDEAO, la Communauté des pays lusophones (CPLP), l'UE, les Nations unies, le Portugal et le Timor oriental, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, pour leur soutien constant au peuple de Guinée-Bissau ;

8. **Exprime sa profonde inquiétude** face à la menace croissante que représentent le crime organisé, le blanchiment d'argent, le trafic d'êtres humains et de drogue, **condamne fermement** les assassinats politiques ciblés et autres formes de violation des droits de l'homme ; et **encourage** les autorités de Guinée-Bissau à renforcer davantage les institutions nationales et les cadres juridiques, afin de lutter efficacement contre ces fléaux et **demande** à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec les agences des Nations unies concernées, la CEDEAO, le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) et le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), afin de continuer à fournir l'assistance technique qui pourrait être nécessaire ;

9. **Souligne la nécessité** d'un dialogue inclusif, authentique et constructif entre toutes les parties prenantes de la Guinée-Bissau, car c'est la seule approche viable pour trouver une solution consensuelle aux défis profonds et permanents auxquels le pays est confronté ;

10. **Demande instamment** à tous les acteurs politiques de Guinée-Bissau de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation dans le pays, de donner la priorité aux intérêts nationaux suprêmes du pays avant toute autre considération, de respecter la Constitution du pays et de se conformer pleinement à leurs engagements tels qu'ils sont définis dans le Pacte de stabilité ;

11. **Souligne** l'importance de l'inclusion des femmes et des jeunes dans tous les efforts visant à relever les défis institutionnels auxquels la Guinée-Bissau est confrontée ;

12. **Décide** d'envoyer d'urgence en Guinée-Bissau une mission d'enquête de haut niveau, ayant pour mandat d'engager le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées sur les solutions possibles aux problèmes récurrents, et d'évaluer l'état de préparation du pays pour organiser des élections législatives, ainsi que de déterminer le soutien nécessaire à cet égard ;
13. **Décide** de rester saisi de la question.